



Politique d'engagement des parties prenantes clés



Politique d'engagement des parties prenantes clés | SCPI Fair Invest

Dans le cadre de sa politique d'Investissement Socialement Responsable (ISR) et de sa labellisation ISR Immobilier, la SCPI Fair Invest s'est engagée dans une démarche d'évaluation ESG de son fonds et des actifs le composant. Cette démarche s'accompagne également d'engagements d'amélioration de la performance ESG de ses actifs.

Pour cela, la SCPI a décidé de la mise en place d'une politique d'engagement avec ses parties prenantes visant notamment à favoriser l'amélioration de la performance ESG et l'atteinte des objectifs ESG pris par la SCPI. En effet, la SCPI porte une attention particulière à l'interaction avec ses parties prenantes clés nécessaires à l'atteinte de ses objectifs ESG.

Les engagements ci-après s'appliquent à l'ensemble des investissements réalisés par la SCPI Fair Invest.

Quels sont les moyens humains dédiés à cette Politique d'engagement ?

- Le Président de la Société de Gestion qui a la responsabilité de la politique ISR de la SCPI.
- Le Responsable ISR de la Société de Gestion, rattaché directement au Président, qui pilote et anime la politique ISR et son application à la SCPI.
- Le Responsable de la Gestion Locative, sensibilisé et formé aux enjeux ESG, qui pilote la mise en place de la stratégie ESG au cours de la gestion des actifs.
- L'équipe d'investissement, composée de trois personnes, toutes formées et sensibilisées aux enjeux ISR, ainsi qu'à l'application de la démarche spécifique de Fair Invest.
- Les membres du Comité d'investissement qui émettent un avis lors de la décision d'investissement.
- Le support technique de la société d'audit Sinteo, spécialisée dans l'évaluation des biens immobiliers.

Quels sont les engagements pris de la part de Norma Capital ?

Norma Capital s'engage auprès des **locataires** de la SCPI, à travers les actions suivantes :

- établir et leur remettre un guide de bonnes pratiques environnementales destiné à l'utilisation des locaux qu'ils occupent ;
- tenir à leur disposition l'expertise de Norma Capital et de ses partenaires pour les accompagner dans l'amélioration énergétique de leurs locaux ;
- appliquer les exigences du décret éco-énergie tertiaire à l'ensemble des immeubles du fonds, au-delà des exigences réglementaires, au travers notamment des plans de travaux déployés sur les actifs ;
- systématiser la rédaction d'une annexe environnementale à tous les baux et favoriser ainsi la tenue d'un comité annuel permettant d'échanger sur l'amélioration environnementale des locaux loués ;
- réaliser annuellement une enquête de satisfaction permettant de faire progresser la gestion et renforcer les liens entre la SCPI et ses locataires ;
- mettre à disposition un annuaire d'entreprises, associations ou partenaires locaux contribuant à la création d'emplois ou agissant dans l'Economie Sociale et Solidaire.

Norma Capital s'engage également auprès de la **chaîne d'approvisionnement**, des **fournisseurs** et des **prestataires de services**, à travers les actions suivantes :

- intégrer une démarche responsable sur le plan social et/ou environnemental dans le cadre des prestations, notamment par la formalisation dans les contrats :
 - de clauses contractuelles ESG spécifiques aux missions de gestion technique et administrative des immeubles,

Politique d'engagement des parties prenantes clés | SCPI Fair Invest

- d'une Charte de chantier responsable, encadrant les sociétés de travaux et visant à réduire leur impact environnemental, ainsi que les nuisances éventuelles liées à leurs interventions ;
- privilégier les partenaires disposant d'une politique RSE forte au sein de leur organisation ;
- échanger a minima annuellement avec eux sur les objectifs, leviers et moyens à mettre à disposition pour la bonne réalisation des engagements ESG pris.

Cette Politique d'engagement des parties prenantes clés permet de répondre à la stratégie ESG mise en œuvre, notamment pour atteindre les objectifs d'améliorations des critères Environnementaux (performances énergétiques et carbone, tri des déchets, consommation d'eau...), Sociaux (services, espaces détente, emploi, accessibilité...) et de Gouvernance (guide de bonnes pratiques, sensibilisations et engagements...), pour lesquels le dialogue et les engagements pris auprès de nos parties prenantes sont indispensables.

La présente Politique est mise à disposition publiquement sur le site internet de Norma Capital et fait l'objet d'un reporting annuel sur son application.

--

Norma Capital | Société de Gestion de Portefeuille

Société par Actions Simplifiée au capital de 1 000 000 euros, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 814 238 879
Siège social : 105, boulevard Haussmann - 75008 Paris - France | Téléphone : +33 (0)1 42 93 00 77
Agrément AMF en qualité de Société de Gestion de Portefeuille - N° GP-16000017 du 09/06/2016
www.normacapital.fr

--

SCPI Fair Invest

Société Civile de Placement Immobilier à capital variable, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 841 434 640
Visa AMF SCPI n°18-29 en date du 6 novembre 2018